



Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°166

Un accord télétravail au rabais, au niveau du code du travail. Nous ne signerons pas !

Lors de la Commission Paritaire Professionnelle de Négociation, d'Interprétation et de Conciliation de la branche des Experts-Comptables et des Commissaires Aux Comptes, le patronat a souhaité mettre à signature un document de travail sur le télétravail.

Or, rien n'est prévu dans ce texte, aucun engagement si ce n'est le partage de la responsabilité de la sécurité des données avec les télétravailleurs.

Aucune obligation de définition de critères d'accès permettant d'éviter de cibler certains salariés, pas de réelle prise en compte de la question de l'organisation de travail ni des conditions de travail. La prise en compte de l'égalité professionnelle n'est appréhendée par le patronat que pour les femmes enceintes (*c'est certes mieux que de ne rien intégrer mais de toute façon, cela est encouragé fortement par les obligations légales*).

Qu'il s'agisse de l'accès au télétravail, de sa réversibilité, des conditions en termes d'organisation du travail, ou de vigilance sur la charge de travail, tout est renvoyé à un échange avec le responsable du salarié.

Même les frais liés au télétravail, pourtant prévus par les URSSAF et figurant dans l'ANI ne sont pas mentionnés et cette question est renvoyée à un échange avec le responsable hiérarchique du salarié.

La crise sanitaire aurait pu être le moment d'un échange sur les questions d'organisation de travail, d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle surtout que pendant la période, des poids lourds du secteur ne se sont pas privés de déborder, et de loin, les limites européennes sur le temps de travail. Et bien non ! encore une occasion manquée ou une vraie désinvolture sur la question des conditions de travail !

Ça fait bien un accord télétravail et avec un peu de chance, cela pourrait faire croire au chaland que de travailler dans un cabinet d'expertise-comptable c'est sympa.

Mais en réalité, il s'agit d'un accord cosmétique ou plutôt à visée communicationnelle, comme d'autres dans la branche, dont l'objectif est d'afficher un dynamisme qui n'existe pas et surtout à verrouiller tout droit supplémentaire pour les salariés.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Experts-Comptables* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes